

OFFRE D'EMPLOI

Nous recherchons

Un.e chargé.e de mission pour les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier

Les Communes forestières, sont organisées en associations départementales, elles-mêmes réunies à l'échelle régionale et nationale par une fédération partenaire de la politique forestière nationale et élément clé de la gouvernance de la forêt publique.

L'Union Régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes (statut associatif) a pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus des collectivités territoriales sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Communes forestières recherchent leur chargé de mission pour intervenir sur les départements du Puy de dôme et de l'Allier.

Intégré.e à l'équipe régionale, le.a chargé.e de mission sera sous l'autorité administrative de celle-ci, et, sous celle du Conseil d'Administration de l'Association des Communes forestières, pour lequel il/elle développera des actions.



Missions

Le.a chargé.e de mission aura pour rôle principal de développer les actions permettant le bon déroulement du programme d'actions génériques des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :

Des missions communes aux 2 associations, du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Notamment :

Veiller au bon déroulement du programme d'**actions génériques** des Communes forestières, faisant l'objet d'un fonctionnement en réseau :

1. En lien direct avec les élus administrateurs de l'association, et en cohérence avec l'ensemble du réseau des Communes forestières, représenter l'association et défendre ses orientations politiques.
 2. Apporter un appui aux élus des communes et de leurs groupements, plus particulièrement les adhérents, pour leurs projets incluant la forêt ou le bois, et répondre aux questions des élus.
 3. Organiser des sessions de formation ou d'information des élus et personnels des collectivités, et animer des rencontres thématiques.
 4. Conforter le fonctionnement et assurer le développement de l'association, y compris par la mise en place et le suivi de partenariats financiers et techniques :
 - **Communiquer** régulièrement avec ses adhérents ;
 - **Concevoir et développer des projets départementaux** afin de répondre aux besoins des élus locaux : chaque année, le.a Chargé.e de mission propose un programme annuel, en cohérence avec le projet politique construit par le Conseil d'administration de l'association.
 - **Vie associative** : Organiser les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration, effectuer la gestion comptable, le suivi budgétaire, et le suivi des dossiers de subvention (Conseil départemental, Région, etc).
 - **Gérer les adhésions** : suivi des cotisations, recherche de nouveaux adhérents.
- Suivi budgétaire des associations

5. **Mener des actions sur des thématiques spécifiques** pour accompagner les élus des communes et intercommunalités, en tenant compte du contexte forêt-bois local et des spécificités des 2 départements sur les plans politique et technique . Voici quelques exemples de thématiques portées au sein du réseau des Communes forestières :

- Valoriser et faciliter la mobilisation de la ressource bois ;
- Accompagner les territoires dans leur démarche foncière en forêt, et la prise en compte des contraintes d'urbanisme ;
- Développement de circuit courts de valorisation des bois, de l'amont avec le déploiement de nouveaux modes de ventes des bois à l'aval avec l'intégration de bois local certifié dans les bâtiments publics ou pour l'alimentation de chaufferies biomasse;
- Participer à la gestion des conflits d'usage en forêt ; mettre en œuvre des outils de médiation (modes opératoires, communications, rencontres/échanges, etc.) ;
- Veiller à l'intégration des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme ;
- Soutenir les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies forestières (commission forêt, PCAET, Chartes forestières, etc.), et organiser leur mise en réseau ;
- Déployer et animer un réseau de forêts pédagogiques ; dans le cadre du programme 'Dans 1000 communes la forêt fait école' destiné aux scolaires.
- Information et formation aux élus sur le risque incendie.



Profil recherché

- Bac+ 2 minimum, de formation forestière et/ou développement local.
- Connaissance de l'organisation du fonctionnement des collectivités locales.
- Avoir de bonnes bases de connaissances du secteur forêt-bois dans au moins une partie des domaines thématiques cités.
- Grande autonomie, capacité à entreprendre et être force de proposition
- Aptitude au travail à distance avec l'équipe.
- Qualités en matière de communication et d'animation.
- Ordre et rigueur dans la gestion des actes administratifs et techniques.

Conditions

- Contrat à durée déterminée de 12 mois (prolongeable et évolutif vers un CDI) ;
- Poste à temps plein, 35H hebdomadaires ;
- Localisation du lieu de travail : Lempdes (63). Des déplacements dans le département sont à prévoir et ponctuellement en région, et au niveau national ;
- Rémunération : Entre 2 300€ et 2500€ brut à discuter selon expérience ;
- Permis B exigé et voiture.



Pour postuler :

Envoyer votre CV avec une lettre de motivation, par mail à :
Madame la Directrice
rh.aura@communesforestieres.org



Date limite de dépôt des candidatures : 12/02/2025

Entretiens prévus le 17/02/25 et le 28/02/2025

Prise de poste prévue à partir du 10 mars 2025

